

São Tomé et Príncipe

Petit État insulaire, São Tomé-et-Príncipe se heurte à des problèmes imputables à sa géographie et de nature économique, qui conditionnent ses perspectives de développement.

En 2011, son économie avait progressé de 4.9 %, sous l'impulsion des secteurs du bâtiment et des travaux publics, des transports et de la vente de détail. Cependant, en 2012, cette croissance a décliné à 4.0 % selon les estimations, principalement en raison d'un tassement de la consommation tant privée que publique.

São Tomé-et-Príncipe dispose d'un vaste potentiel pour devenir un pays à revenu intermédiaire, d'après sa taille et son PIB par habitant, à condition qu'il gère sa manne pétrolière avec efficacité et transparence, ce qui lui permettrait d'échapper à la « malédiction des ressources naturelles ».

Vue d'ensemble

L'économie de São Tomé-et-Príncipe avait affiché une croissance de 4.9 % en 2011, contre 4.5 % en 2010, tirée par plusieurs secteurs : services, transports, bâtiment et travaux publics (BTP) et vente de détail. En 2012, les autorités du pays ont fait état d'un léger ralentissement, à 4.0 %, dû à une baisse de l'investissement direct étranger (IDE) ainsi que de la consommation privée et publique. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait ressortir à 5.2 % en 2013 et à 5.8 % en 2014, grâce à une expansion de l'IDE, au bonus de signature dans le secteur pétrolier et au lancement des grands projets d'infrastructure nationaux, en particulier la construction d'un port en eau profonde.

Sur le plan budgétaire, la priorité a été l'assainissement des comptes publics, qui devrait ramener le déficit à un seul chiffre, à 9.4 % du PIB à la fin de 2012, contre 11.9 % en 2011. L'excellente performance réalisée dans ce domaine est liée aux réformes structurelles déployées ces dernières années, qui visent à améliorer le recouvrement des recettes, notamment par l'instauration d'un organisme d'évaluation de la solvabilité (*credit bureau*) et l'adoption d'une législation sur la gestion des ressources naturelles. De plus, les autorités envisagent de mettre en œuvre le cadre de responsabilité budgétaire, destiné à remédier en 2013 au déficit budgétaire récurrent et chronique et à renforcer la reddition de comptes. Pour rendre le système financier plus robuste et plus crédible, la Banque centrale de São Tomé-et-Príncipe (BCSTP) prévoit de consolider la supervision bancaire en formant ses agents à la gestion des risques. En outre, ses activités seront réorganisées et les banques non rentables, restructurées. On s'attend également à ce que le nouveau plan comptable, qui doit entrer en vigueur en 2013, soit conforme aux normes d'information financière internationales. Par ailleurs, le pays devrait se doter d'un cadre juridique en 2014, afin d'aider les banques en difficulté à utiliser, entre autres, les bons instruments de suivi et de surveillance.

En avril 2012, consciente de la nécessité d'éloigner le risque élevé de surendettement du pays, avec l'appui de la Banque mondiale et de Debt Relief International (DRI), l'Assemblée nationale a approuvé une nouvelle loi sur la gestion de la dette publique, qui définit le cadre stratégique, les responsabilités et la structure de gouvernance du département chargé de cette dette. Conformément à l'objectif de croissance durable du pays et pour continuer de montrer sa volonté d'améliorer la transparence de la gestion des recettes issues des ressources naturelles, le gouvernement avait fait voter plusieurs lois sur cette gestion, notamment un cadre régissant le pétrole et la création d'une agence nationale ainsi que d'un conseil national des produits pétroliers (lois 8/2004, 5/2004 et 3/2004). Ces efforts ont été appuyés par le dépôt d'une nouvelle demande de participation de l'archipel à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Cette demande a été acceptée. Avec le début de la production de pétrole attendu pour 2016, la gestion efficace des recettes tirées de ce produit sera donc essentielle.

Tableau 1 : Indicateurs Macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB réel	4.9	4	5.2	5.8
Taux de croissance du PIB réel par habitant	2.8	1.9	3.1	3.8
Inflation IPC	14.3	9.5	7.9	7.7
Balance budgétaire % PIB	-11.9	-9.4	-13.4	-13.2
Balance courante % PIB	-30.1	-22.5	-27.5	-27.7

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932819197>

Développements récents et perspectives

Tableau 2 : PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2007	2011
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	19.2	22
Construction	9.7	8
Electricité, gaz et eau	2.5	1.9
Electricité, eau et assainissement	-	-
Extractions	-	-
Finance, assurance et solidarité sociale	-	-
Finance, immobilier et services aux entreprises	7.7	6.2
Services des administrations publiques	-	-
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100	100
Industries manufacturières	7	7.1
Mines	0.7	0.7
Autres services	5.9	8.4
Administration publique et services personnels	-	-
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	6.1	3.8
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Services sociaux	-	-
Transports, entreposages et communications	27.2	28.4
Transport, communications et information	-	-
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	14.1	13.4
Vente en gros et de détail, immobilier	-	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932820185>

Le pays a enregistré de bons résultats économiques ces dernières années : la croissance de son PIB réel s'est établie à 4.9 % en 2011, essentiellement grâce au BTP, aux transports et à la vente de détail. En 2012, l'économie a accusé un recul sous l'effet d'un fléchissement de la consommation privée et publique. En 2013, le PIB réel devrait progresser de 5.2 %, à la faveur d'une évolution positive de l'IDE, d'un bonus de signature dans le secteur pétrolier, ainsi que grâce à l'agriculture, au tourisme et aux secteurs d'infrastructure. La contribution des services reste prédominante, à hauteur d'environ 60 % du PIB en 2011. Vient ensuite l'agriculture, avec une part de 22 %. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière et devrait être ramenée à un seul chiffre en 2012, à 9.5 %, contre 14.3 % en 2011, principalement en raison de l'arrimage de la monnaie nationale, le dobra (STD), à l'euro (1 EUR = 24 500 STD). D'ici la fin de 2013 et 2014, il est probable qu'elle aura ainsi reflué, respectivement, à 7.9 et 7.7 %.

L'économie du pays n'est pas diversifiée. La base d'exportations est étroite et tributaire d'un seul produit de

base, le cacao. L'Europe est le principal partenaire commercial : 55 % des importations de Sao Tomé-et-Principe proviennent du Portugal et 25 % de ses exportations sont destinées aux Pays-Bas. Malgré de faibles performances ces dernières années, on anticipe une remontée de l'IDE, qui pourrait avoisiner, en moyenne, 25 millions de dollars (USD) sur 2012-14, grâce aux investissements pétroliers. D'après les prévisions, le déficit de la balance courante, transferts publics inclus, a représenté 22.5 % du PIB en 2012, contre 30.1 % en 2011. En effet, le solde des échanges s'est amélioré à la suite d'une diminution des importations et d'une augmentation des transferts courants.

Sur le plan macroéconomique, la revue de la facilité élargie de crédit (FEC) sur 2009-12, par le Fonds monétaire international (FMI), a pris acte des avancées importantes dans l'assainissement des comptes publics et jugé globalement satisfaisants les résultats économiques. Elle a aussi souligné la nécessité de renforcer la supervision budgétaire et la maîtrise des dépenses. Ses bonnes performances ont permis à Sao Tomé-et-Principe de négocier et de signer avec le FMI une nouvelle FEC de trois ans (2012-15), qui représente 2.59 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), soit l'équivalent de 3.8 millions USD. Par ailleurs, en avril 2012, une nouvelle loi sur la gestion de la dette publique a été votée. Elle définit la structure institutionnelle du département chargé de cette gestion. Cette réorganisation aidera Sao Tomé-et-Principe à passer du statut de pays très endetté à celui de pays moyennement endetté. Selon la plus récente analyse de viabilité de la dette (AVD), menée par la Banque mondiale et le FMI, l'endettement du pays se réduira avec le début de la production de pétrole, prévu pour 2016.

Préoccupé par la crise financière actuelle et par sa forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure, l'État s'attache à appliquer le cadre de responsabilité budgétaire. Ce cadre est destiné à remédier à un déficit budgétaire récurrent et chronique et à améliorer les mécanismes de contrôle des comptes publics en 2013. Les budgets 2012 et 2013 montrent que le pays est largement tributaire de l'aide extérieure. On estime que plus de la moitié du budget 2012 a été financée par les donateurs, et cette proportion restera probablement inchangée en 2013. C'est pourquoi, au nombre des réformes et des mesures à mettre en œuvre, figure l'adoption d'un budget réaliste. Cela suppose d'identifier clairement les dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'éviter les distorsions inutiles, qui pèseraient encore plus sur la capacité, déjà faible, à mobiliser les ressources intérieures. À cet égard, la persistance de la crise mondiale et le Printemps arabe, surtout en Libye, ont été préjudiciables au programme de développement de Sao Tomé-et-Principe : en particulier, la Libye a suspendu de grands projets d'infrastructure (tels que la construction d'hôtels cinq étoiles) et l'IDE s'est interrompu.

Même si l'objectif déclaré du gouvernement est de faire reculer la pauvreté, la dotation à la santé et à l'éducation a été réduite dans le budget 2013. Ces deux secteurs, qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté, ont chacun reçu 10 %, contre 15 % en 2012. Au premier semestre 2012, pour continuer d'abaisser le niveau de pauvreté, encourager l'emploi et promouvoir l'initiative privée, l'État a proposé des formations et des microprêts à des jeunes sélectionnés, afin qu'ils puissent créer des entreprises.

Avec les perspectives économiques favorables que laisse présager l'extraction de pétrole, la poursuite de politiques macroéconomiques saines et le renforcement de la bonne gouvernance seront essentiels pour que le pays parvienne aux résultats de développement souhaités.

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

L'État a poursuivi ses efforts d'assainissement budgétaire au premier trimestre de 2012. Très dépendant de l'aide extérieure, il a mis en place des mesures destinées à accroître la résilience du pays aux chocs extérieurs et à éviter toute distorsion induite des dépenses, qui compromettrait encore plus la mobilisation des recettes intérieures. D'après les projections, le déficit budgétaire devrait par conséquent être ramené à un seul chiffre, à 9.4 % du PIB à la fin de 2012, contre 11.9 % en 2011. Cette excellente performance est à porter au crédit des réformes structurelles déployées par les autorités nationales ces dernières années, qui visent à améliorer la collecte des recettes, notamment par l'instauration d'un organisme d'évaluation de la solvabilité, la législation sur la gestion des ressources naturelles, la baisse de l'impôt sur les sociétés, un meilleur recouvrement des arriérés fiscaux et l'introduction du nouveau système électronique de gestion des finances publiques (Safe). Au vu de ces efforts, en mars 2012, la Banque mondiale a approuvé un appui budgétaire de 4.2 millions USD, axé sur la bonne gouvernance économique et la croissance durable du pays. À moyen et long termes, l'État envisage des réformes supplémentaires, en particulier une plus large utilisation des technologies de l'information (TI) dans la fonction publique ainsi qu'un renforcement de l'enregistrement des contribuables, des contrôles fiscaux et de la capacité d'administration de l'impôt.

Malgré les progrès enregistrés dans le recouvrement des arriérés, il reste beaucoup à faire pour remédier aux arriérés croisés entre l'État, l'entreprise d'eau et d'électricité publique (EMAÉ) et l'importateur national de combustibles (ENCO). Ces arriérés croisés restent substantiels et pourraient remettre en cause le chiffre du déficit budgétaire prévu pour la fin de 2012. Selon les estimations, en proportion du PIB, le total des recettes (dons compris) a par conséquent atteint 38.6 % en 2012, contre 37.1 % en 2011, et le total des dépenses et des prêts a décliné à 48.1 % en 2012, contre 49 % en 2011. Parallèlement, le déficit budgétaire s'est réduit à 9.4 % du PIB en 2012, alors qu'il s'établissait à 11.9 % en 2011.

La persistance de la crise de l'euro et des troubles en Afrique du Nord a freiné le développement du pays. Cette situation explique la lenteur des avancées dans la mise en œuvre des investissements publics (port en eau profonde et construction de deux hôtels de luxe) programmés pour le premier semestre, d'où des retards de décaissement des dons et crédits venant de l'étranger. À la fin de 2012, l'État prévoyait de réaliser 68 % de ses principaux projets d'investissement, à condition qu'ils soient exécutés conformément à l'échéancier, au second semestre. Étant donné l'environnement économique actuel dans le monde, les dons devraient diminuer en 2013, à 15.4 % du PIB, contre 20.4 % en 2012. Concernant le secteur extérieur, d'après les prévisions, le déficit des transactions courantes (transferts publics inclus) a représenté 22.5 % du PIB en 2012, contre 30.1 % en 2011, grâce à une amélioration du solde des échanges sous l'effet d'une baisse des importations et d'une augmentation des transferts courants.

Tableau 3 : Opérations financières de l'état (pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes totales (avec dons)	31.2	38.9	37.1	38.6	33.2	32.6
Recettes fiscales	14.8	17.4	16.8	16.3	15.8	15.4
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-
Dons	14.7	19.3	18.3	20.4	15.4	15.2
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	49.7	49.1	49	48.1	46.6	45.8
Dépenses courantes	20.3	20.4	17.9	17.7	17	16.4
Sans les intérêts	19.8	20	17.4	17	16.4	15.8
Salaires	7.9	9.1	7.7	7.5	7	6.6
Intérêts	0.5	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6
Solde primaire	-17.9	-9.7	-11.4	-8.8	-12.8	-12.7
Solde global	-18.4	-10.2	-11.9	-9.4	-13.4	-13.2

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

Politique monétaire

La politique monétaire a apporté un soutien en complétant les mesures de relance budgétaire et en remédiant à la volatilité des prix. Le gouvernement est intervenu immédiatement afin de prévenir l'inflation qui était ressortie, en moyenne, à 17 % sur la période 2000-10. Deux ans après l'entrée en vigueur du protocole d'accord conclu avec le Portugal pour indexer le dobra sur l'euro, l'inflation poursuit sa décrue. De 14.3 % en 2011, l'indice des prix à la consommation est ainsi tombé à 9.5 % en 2012. D'ici la fin de 2013 et en 2014, l'inflation devrait continuer de se replier, à respectivement 7.9 et 7.7 %.

Pour créer un environnement propice au développement du secteur privé, et étant donné l'évolution positive des indicateurs macroéconomiques au premier trimestre de 2012, la Banque centrale a ramené de 15 à 14 % le taux d'intérêt de référence, resté inchangé depuis juillet 2010. Ces interventions sont destinées à faire baisser les taux des banques commerciales (24-26 % actuellement), de manière à stimuler le crédit au secteur privé.

De plus, afin de protéger le niveau des réserves de change (près de trois mois d'importations à la fin du troisième trimestre de 2012, contre six mois les années précédentes), la Banque centrale a reformulé sa NAP (*Norma de Aplicação Permanente*, la régulation du système financier) concernant « l'accès au marché des changes et la couverture ». Il s'agissait de restreindre encore plus l'accès aux devises et, partant, d'atténuer les tensions sur les réserves de change. Néanmoins, puisque ce sont là des mesures à court terme, la Banque centrale et le gouvernement ont fait voter une loi institutionnalisant le recours aux bons du Trésor, qui seront réglementés à la fois sur le marché primaire et sur le marché secondaire. Avec l'assistance technique de la Banque du Portugal, cette loi doit entrer en vigueur au premier trimestre 2013. À long terme, Sao Tomé-et-Principe prévoit de changer d'unité monétaire.

Pour préserver la stabilité financière et améliorer la crédibilité du système financier, la Banque centrale entend renforcer la supervision bancaire en formant ses agents au contrôle axé sur les risques et en réexaminant les stratégies des banques commerciales. Elle reverra sa propre stratégie et les banques commerciales non rentables seront restructurées. Un nouveau plan comptable, conforme aux règles internationales d'information financière, sera introduit en 2013, et un cadre juridique adéquat pour les banques en difficulté est envisagé pour 2014.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

L'économie nationale n'est pas diversifiée. Depuis l'indépendance du pays en juillet 1975, le cacao représente plus de 80 % des exportations de Sao Tomé-et-Principe. Viennent ensuite le café et la noix de coco. Ces dernières années, on observe une tendance positive, et qui s'accroît, dans l'exportation de produits nouveaux, comme le poivre et la vanille. Il apparaît également de plus en plus nécessaire d'améliorer la production existante, telle que celle du cacao biologique. Cependant, malgré ces avancées, le pays reste fortement tributaire de l'aide extérieure. En septembre 2012, le Portugal était son principal partenaire commercial, avec 55 % des importations, tandis que 25 % des exportations de Sao Tomé-et-Principe étaient destinées aux Pays-Bas.

Son insularité pose à Sao Tomé-et-Principe de graves problèmes économiques, qui nuisent à son intégration régionale. Le pays réalise environ 2 % de ses échanges avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Malgré son isolement, il s'efforce de respecter les règles et réglementations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portant sur les services douaniers, et de se conformer plus étroitement aux normes internationales.

Sao Tomé-et-Principe est aussi membre de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), dont il a signé l'accord sur le tarif extérieur commun, et respecte la classification douanière qui comporte cinq bandes tarifaires. Les droits de douane sont structurés en 5 486 produits et cinq taux : 0, 5, 10, 20 et 30 %. Le pays n'a pas bénéficié des projets d'intégration régionale de la CEEAC, tels que le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC). Les barrières non commerciales (points de contrôle non officiels, marchandises surtaxées, etc.) constituent un important frein aux échanges régionaux à l'intérieur de la CEEAC. Dans le cas de Sao Tomé-et-Principe, cet obstacle est aggravé par la situation géographique et continue d'entraver le développement d'un secteur privé viable.

En vue d'accroître la compétitivité et de promouvoir l'intégration régionale, l'État, avec l'aide de la Banque mondiale, a investi dans l'infrastructure, en particulier dans les télécommunications. Le câble sous-marin reliant l'archipel au réseau mondial à fibre optique en constitue un exemple. De même, Sao Tomé-et-Principe tente de développer le transport maritime, notamment le port en eau profonde¹ et l'infrastructure aéroportuaire.

Tableau 4 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2004	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Balance commerciale	-27.6	-37.9	-46	-41.8	-40.7	-38.5	-37.6
Exportations de biens (f.o.b.)	4.9	4.7	5.4	4.3	4.1	4.3	4.2
Importations de biens (f.o.b.)	32.5	42.6	51.4	46	44.8	42.8	41.8
Services	-9.2	-4.4	-9.5	-9.8	-8.7	-7.8	-7
Revenu des facteurs	-2	-0.1	0.3	0.1	0.3	0.3	0.3
Transferts courants	22.7	17	24.3	21.4	26.5	18.5	16.6
Solde des comptes courants	-16	-25.5	-30.9	-30.1	-22.5	-27.5	-27.7

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932822161>

Politique de la dette

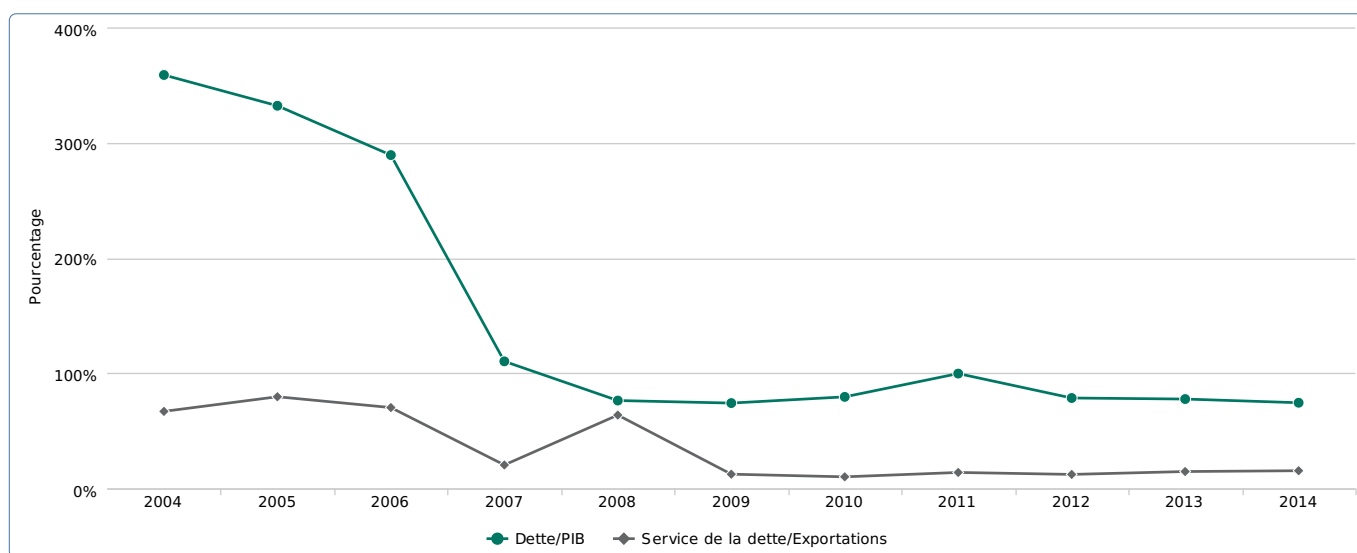
La priorité du gouvernement est le maintien de la stabilité macroéconomique, car le risque de surendettement public est élevé. Sa forte dépendance vis-à-vis des importations et l'étroitesse de sa base d'exportations rendent le pays vulnérable aux chocs exogènes.

Depuis quelques années, l'État accomplit des efforts significatifs pour réduire l'encours de sa dette. Avant que Sao Tomé-et-Principe ne remplisse les conditions pour un allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTTE), cet encours était estimé à 360 millions USD en 2006. Après allègement de la dette, il aurait reflué à 191 millions USD à la fin d'août 2012, dont 45 millions USD dus à des bailleurs de fonds multilatéraux et 146 millions USD à des créanciers bilatéraux.

Le Portugal reste le premier bailleur de fonds, suivi de l'Angola. Le Nigéria aurait par ailleurs versé une contribution financière. Sao Tomé-et-Principe s'attache résolument à réduire sa dette. Ainsi, il a obtenu l'effacement de sa dette envers l'Algérie. De plus, il avance dans l'apurement de sa dette bilatérale avec, récemment, un allègement de plus de 4 millions EUR consenti par la Fédération de Russie. Selon les projections, l'encours de sa dette auprès de la Banque africaine de développement (BAfD) avoisine 2 millions USD.

D'après l'analyse de viabilité de la dette effectuée par la Banque mondiale et le FMI, le risque que la dette extérieure du pays ne soit pas tenable reste élevé, malgré les effets bénéfiques de l'Initiative PPTTE. Le démarrage de la production de pétrole en 2016 devrait toutefois améliorer la situation. Pour faire face à cet important risque de surendettement, une nouvelle loi sur la gestion de la dette publique a été adoptée en avril 2012, avec l'appui de la Banque mondiale et de Debt Relief International (DRI). Elle définit le cadre stratégique, les responsabilités et la structure de gouvernance de l'organisme chargé de la dette publique. La viabilité à long terme de la dette passera par une plus grande rigueur du contrôle budgétaire et des politiques économiques.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations 2013



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932816480>

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le cadre juridique est propice à l'initiative privée. La législation en place permet l'accès aux biens de l'État et la participation au secteur privé, exception faite des prérogatives de la Banque centrale et de l'armée. L'insularité nuit aussi à l'environnement d'affaires. Ce problème est exacerbé par une infrastructure physique insuffisante et par un système judiciaire fragile. Afin d'améliorer le cadre de réglementation des entreprises, le pays a engagé plusieurs réformes au fil des ans, qui lui ont valu d'être considéré comme l'un des meilleurs réformateurs d'Afrique en 2012 : *i)* instauration d'un guichet unique, destiné à accélérer les démarches de création d'une entreprise ; *ii)* abaissement de l'impôt sur les sociétés ; *iii)* limitation des permis de construire ; et *iv)* introduction d'un nouveau code d'investissement. La mise en place du guichet unique et la révision du code d'investissement réaffirment l'intention des autorités d'insuffler un élan à ce secteur. Il faudra toutefois améliorer divers aspects, notamment en ce qui concerne l'étendue de la communication d'informations, l'accès au crédit, le traitement des cas d'insolvabilité et la cherté de l'électricité.

Nonobstant les avancées remarquables présentées dans le rapport *Doing Business 2012* de la Banque mondiale, l'édition 2013 classe Sao Tomé-et-Principe au 160^e rang sur 185 pays, pour l'essentiel parce qu'il n'a pas poursuivi certaines des réformes et initiatives des années précédentes. Le pays devra rendre les importations plus abordables (par exemple, un conteneur coûte actuellement autour de 577 USD) et l'exécution des contrats (181^e place sur 185) moins complexe. Pour tenter de surmonter une partie de ces obstacles, l'État a réalisé un important investissement, d'environ 6.4 millions USD, dans les technologies de l'information et des communications (TIC). Et l'entrée en service du câble sous-marin reliant Sao Tomé-et-Principe à l'Europe va améliorer sensiblement la qualité du service tout en rendant les communications moins onéreuses.

Secteur financier

Ces dernières années, le secteur financier a enregistré des améliorations significatives, compte tenu du faible nombre d'habitants et de l'environnement d'affaires du pays. Actuellement, on dénombre huit établissements financiers (dont un est autorisé à exercer des activités de banque d'investissement), deux établissements financiers non bancaires (compagnies d'assurance) et cinq sociétés de change.

Les performances mitigées et le volume irrégulier des crédits aux entités publiques/privées dans le portefeuille global des banques commerciales (21 % au premier semestre 2012) sont préoccupants. Pour atténuer ces problèmes, celles-ci ont relevé leur niveau de provisionnement, mais cette décision pèse sur l'octroi de nouveaux crédits, avec un taux d'intérêt allant de 24 à 26 %.

Afin de remédier à cette situation, la Banque centrale a instauré la NAP (*Norma de Aplicação Permanente*) 22/2009, qui permet de gérer les risques. Ce dispositif, qui fonctionne depuis fin 2011, évalue le processus d'octroi de nouveaux crédits, ainsi que les possibilités de réduire le taux de faillites d'entreprises. De même, grâce à la réforme lancée en 2007, la supervision bancaire est désormais plus stricte et le seuil des fonds propres des banques commerciales a été relevé d'environ 200 %.

Dans le cadre des réformes visant à moderniser et à améliorer le secteur financier, le système de paiement automatique Rede Dobra 24 et la nouvelle plateforme électronique (Sibanc) de la BCSTP sont devenus opérationnels en octobre 2011. Depuis janvier 2013, les principaux prestataires de services ont installé des terminaux de paiement automatique.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Malgré les efforts de décentralisation du pouvoir, des obstacles subsistent, essentiellement à cause de l'inadéquation des mécanismes de gouvernance et de la fragilité des structures institutionnelles. Le pays reste aux prises avec des carences institutionnelles qui entravent souvent la coordination entre tous les acteurs du développement et qui compromettent la mise en œuvre des mesures et réformes envisagées par le gouvernement.

Néanmoins, au titre des réformes axées sur le développement à long terme *via* l'inclusion, les autorités s'emploient à associer la société civile à la mise en œuvre des politiques. Ainsi, les organisations de la société civile contribuent activement au dialogue sur les politiques à l'échelle nationale, notamment au processus de participation et de consultation au sein du cadre stratégique élaboré par les partenaires au développement.

L'examen de l'efficacité des services publics a produit des résultats mitigés. La structure organisationnelle demeure obsolète, à cause d'une prise de décisions souvent complexe et longue car faisant intervenir différents niveaux. La prestation des services pâtit également de la faiblesse des rémunérations en raison d'un budget étatique restreint, ce qui incite les fonctionnaires compétents à rechercher de meilleures opportunités d'emploi hors du secteur public. Les réformes à venir dans ce secteur devront prêter particulièrement attention à ces problèmes.

L'État continue de renforcer la gestion de ses finances et d'accroître la transparence dans l'administration, par exemple grâce à l'introduction de Safe (la plateforme de gestion des finances publiques) début 2012. Outre les réformes et interventions lancées à la fin de 2011 en vue d'améliorer la gouvernance des fonds publics, en particulier *i)* le nouveau système douanier automatisé (Sydonia) ; *ii)* la législation sur la gestion des ressources

pétrolières ; et *iii*) la publication du budget 2011, il envisage aussi des réformes pour lutter contre la corruption. Le gouvernement a présenté les grandes lignes de plusieurs réformes dans son nouveau programme de développement sur 2012-2016, intitulé *Estratégia Nacional da Redução da Pobreza* (stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté) : *i*) accroissement du recouvrement par le renforcement de la capacité d'administration de l'impôt ; *ii*) amélioration de l'enregistrement des contribuables, des services douaniers, de la transparence et de la responsabilisation ; et *iii*) élaboration de cadres pour la politique monétaire et la supervision bancaire.

Gestion des ressources naturelles et environnement

L'Assemblée nationale ayant voté diverses lois et dispositions relatives à la gestion efficace des ressources pétrolières, le pays poursuit ses efforts de maximisation des recettes provenant de ses gisements dans sa zone économique exclusive (ZEE) et dans la zone de développement conjoint (ZDC) avec le Nigéria.

La production de pétrole devrait commencer en 2016, et l'État poursuit ses négociations avec les sociétés d'exploration. En avril 2012, il a signé avec l'entreprise équatorienne Equator Exploration Ltd. un accord d'exploration portant sur le bloc 5, qui lui rapportera un bonus de signature avoisinant 2 millions USD. De son côté, le groupe français Total a annoncé qu'il prévoyait d'investir environ 200 millions USD, et a récemment racheté les droits d'exploration de Chevron sur le bloc 1 situé dans la ZDC.

La Banque mondiale est venue soutenir la volonté des autorités de s'engager vers une plus grande transparence de la gestion de leurs ressources naturelles. Sao Tomé-et-Principe a ainsi pu formuler une nouvelle demande d'adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), qui a été acceptée. Il doit à présent satisfaire aux critères requis pour devenir un pays conforme à l'EITI. En outre, dans le cadre de son nouveau projet d'appui à la gestion des finances publiques, la BAFD réfléchit à une formation qui permettrait de renforcer les capacités du comité EITI Sao Tomé-et-Principe.

Par ailleurs, le pays a ratifié plusieurs conventions de protection de l'environnement : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD). Néanmoins, certains problèmes persistent, tels que l'élévation du niveau des mers et l'évolution du climat. Pour y remédier, Sao Tomé-et-Principe s'est doté d'une législation établissant un cadre environnemental et protégeant ses parcs nationaux.

Contexte politique

Les tensions politiques se sont récemment intensifiées entre l'Action démocratique indépendante (ADI), au pouvoir, conduite par le Premier ministre Patrice Trovoada, et les principaux partis d'opposition. Par voie de conséquence, en juillet 2012, le Mouvement de libération et le Parti social-démocrate de Sao Tomé-et-Principe (MLSTP-PSD) a déposé une motion de censure à l'encontre du gouvernement, mais qui n'a pas été jugée suffisamment solide pour justifier un débat en assemblée plénière. Le 21 novembre 2012, il a présenté une deuxième motion de censure, qui, cette fois, a été acceptée par les parlementaires. Elle mettait l'accent sur les allégations d'incapacité du gouvernement à suivre les recommandations et avis formulés lors de l'examen du budget 2012. Ces recommandations demandaient au gouvernement de relever les dotations pour *i*) l'achat de semences agricoles ; *ii*) l'apport d'une aide supplémentaire aux personnes atteintes du VIH/sida ; et *iii*) la rénovation des infrastructures scolaires à Porto Alegre et à Santa Catarina. Afin que ces rallonges budgétaires puissent être financées, les parlementaires ont demandé au gouvernement de comprimer les moyens alloués aux missions et aux déplacements, ainsi que les dépenses d'investissement. L'incertitude politique a conduit le président de l'Assemblée nationale, Evaristo Carvalho, à démissionner le 26 novembre 2012. Son successeur, Alcino Pinto, a été nommé au cours de la séance du 28 novembre et les parlementaires ont voté une motion de censure aboutissant à la chute du gouvernement.

Dans ces circonstances, et pour éviter l'aggravation de l'instabilité politique dans tout le pays, un nouveau gouvernement de coalition, dirigé par le Premier ministre, Gabriel Costa, a été constitué le 11 décembre 2012, sans représentant de l'ADI.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le pays continue de pâtir d'un déficit de capacités humaines, qui compromet l'efficacité de son programme de développement. Il a pris les mesures nécessaires pour y remédier, en veillant à ce que la quasi-totalité des projets financés par les partenaires au développement inclut le renforcement des capacités. Cependant, les secteurs de la santé et de l'éducation ont reçu chacun 10 % du budget public 2012, contre 15 % sur l'exercice précédent.

Afin d'aider les autorités nationales à renforcer les capacités humaines, la BAfD financera un Projet d'appui à la gestion financière (Pagef, estimé à environ 11 millions USD), qui mettra l'accent sur la consolidation des capacités en vue d'améliorer la gouvernance économique et financière du pays. De même, l'État, avec le soutien d'une entité de la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (IDA), a élaboré un projet d'appui au secteur social (PASS, estimé à environ 8.6 millions USD) pour accroître les capacités des institutions publiques. Dans l'indice Mo Ibrahim 2012, Sao Tomé-et-Principe obtient un score de 66 sur 100, supérieur à la moyenne africaine (57).

À la fin de 2011, le pays a évalué son système d'éducation et de formation, et ce diagnostic sert aujourd'hui à définir une nouvelle stratégie pour ce secteur. D'après ces constats, Sao Tomé-et-Principe est en bonne voie pour atteindre le deuxième OMD, en particulier concernant l'enseignement primaire universel : il a affiché un taux de scolarisation dans le primaire de 133.8 % en 2011. En outre, cette évaluation a montré que le taux d'échec dans le primaire était tombé de 15.5 % en 2010 à 12.4 % en 2011.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

D'après l'Enquête 2010 sur la pauvreté, menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), 49.6 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, et 15.9 % dans la pauvreté absolue, contre respectivement 53.8 et 19.2 % en 2001. Il en ressort également que l'incidence de la pauvreté est plus grande parmi les femmes (71.3 %) que parmi les hommes (63.4 %). L'incidence élevée de la pauvreté dans les zones rurales a entraîné une importante migration de travailleurs vers les villes, un phénomène qui pourrait aussi être lié à l'insécurité alimentaire. De plus, cette enquête cite comme principaux facteurs de la pauvreté l'absence de création d'emplois, la faiblesse du pouvoir d'achat à cause de la forte inflation et la mauvaise gestion des ressources publiques.

Dans le nouveau programme de développement (stratégie de réduction de la pauvreté, 2012-16), la lutte contre la pauvreté, la protection sociale et la création d'emplois sont considérées comme essentielles pour permettre au pays d'atteindre une croissance inclusive. Afin d'assurer une couverture sociale minimale, 10 % du budget 2012 ont été alloués au secteur social. L'État a par ailleurs conclu un accord avec le groupe gabonais BGFIBank pour l'ouverture d'une ligne de crédit de 200 000 EUR. Ces fonds permettront l'octroi de microprêts au secteur de la pêche dans le nord du pays. De même, les autorités ont reçu des États-Unis 35 000 USD pour appuyer le programme annuel à l'intention des organisations de la société civile, en particulier au profit de l'agriculture, de la formation professionnelle et de l'agroalimentaire. L'accès au microcrédit grâce à différents accords gouvernementaux dynamisera le secteur privé et favorisera la création de petites et moyennes entreprises (PME). Par ailleurs, avec le soutien des partenaires au développement, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs dispositifs sociaux, notamment un programme de repas scolaires, un plan de promotion de la survie et de la santé infantiles et des aides aux mères de plus de trois enfants.

Malgré une infrastructure sanitaire insuffisante, l'engagement de l'État à prévenir la malnutrition et à réduire la mortalité infantile ainsi que certaines maladies porte ses fruits. En 2011, le taux de mortalité infantile a ainsi été ramené à 69.3 (pour 1 000 naissances vivantes), contre une moyenne africaine de 78.6, et la proportion d'accouchements assistés par des professionnels de santé qualifiés a atteint 80.7 %, contre une moyenne africaine de 50.2 %. Néanmoins, des efforts importants sont nécessaires pour relever l'accès à l'assainissement, dont ne disposaient que 26 % de la population en 2011.

Bien que le droit actuel prévoit des prestations sociales (par exemple, un salaire minimum, un congé de maternité et des congés payés), le marché du travail doit être amélioré. Le taux d'alphabétisation élevé (88.8 % en 2011) ne se reflète pas dans le nombre de personnes possédant un emploi. Selon les statistiques officielles, le chômage a décru à 13.9 % en 2008, contre 16 % en 2002. Il ressort également de ces données qu'il touche davantage les femmes (17.4 %) que les hommes (13.9 %). Même si le pays a ratifié diverses conventions internationales relatives au marché du travail, la mise en application de ces dispositions se révèle difficile. Sao Tomé-et-Principe s'est toutefois doté d'une législation sur la protection sociale qui protège les intérêts des salariés, comme énoncé dans la loi 6/92 définissant le régime juridique des conditions de travail individuelles.

Le pays doit encore élaborer et instaurer un code du marché du travail. L'absence de tribunal défendant les intérêts des travailleurs du secteur public constitue également un problème.

Égalité hommes-femmes

Si les autorités peinent à se conformer au quota minimum de 30 % de femmes parlementaires, des progrès encourageants ont toutefois été accomplis par rapport aux années précédentes, où la représentation féminine était inférieure aux 5 % actuels. L'Enquête 2010 sur la pauvreté révèle que la majeure partie de la population

vivant sous le seuil de pauvreté se compose de femmes : 71 %, contre 63.4 % d'hommes. Cependant, le pays promeut l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En 2011, le ratio de scolarisation filles/garçons était de 97.3 % dans l'enseignement primaire, et de 115 % dans le secondaire.

Le droit garantit un accès égal à l'activité économique. Or, le profil de pauvreté 2010 établi par le Pnud fait apparaître un écart de taux d'emploi : 41 % pour les femmes et 59 % pour les hommes. Cet écart est généralement plus marqué dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Même si le chômage touche les deux sexes, la probabilité pour les femmes d'avoir un emploi est moindre que celle des hommes. Cette inégalité s'explique, dans une certaine mesure, par une discrimination, bien qu'à une petite échelle, dans l'accès à l'emploi.

Le pays s'attache également à appliquer dans son intégralité la Convention des Nations Unies sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedaw). À cette fin, il a engagé un dialogue avec ses partenaires en vue de renforcer le programme spécial qui forme les femmes à la gestion d'entreprise.

Analyse thématique : Transformation structurelle et ressources naturelles

Fortement tributaire d'un produit unique et vulnérable aux facteurs exogènes, l'économie de Sao Tomé-et-Principe a une base étroite et n'est pas diversifiée. Depuis l'indépendance du pays en 1975, elle est dominée par l'exportation d'un seul produit, le cacao, qui entraînait autrefois pour 80 % dans le PIB. Mais un changement important est intervenu ces dernières années : ce sont aujourd'hui les services (vente en gros et de détail, hôtels et restaurants, transports, entreposage et communications) et le BTP qui tirent l'économie nationale, à hauteur d'environ 60 % du PIB en 2012, et qui emploient près de 60 % de la main-d'œuvre locale. Viennent ensuite l'agriculture et l'industrie, qui contribuent chacune à 20 % du PIB.

Cette transformation de l'économie se poursuit avec l'annonce de la découverte de pétrole dans la ZDC avec le Nigéria et dans la ZEE, une mise en production étant attendue à l'horizon 2016. Dans ce contexte, l'État a conclu un accord d'exploration avec le Nigéria. Aux termes de cet accord, 60 % des ressources pétrolières reviendront à ce pays et 40 % à Sao Tomé-et-Principe. À ce jour, ce dernier n'a reçu qu'un bonus de signature à la suite des contrats d'exploitation sur ses différents blocs. Selon les estimations, il aurait engrangé 79 millions USD entre 2005 et 2009. Qui plus est, sur la base des projections issues du rapport pays n° 12/34 du FMI, daté de février 2012, l'archipel pourrait encaisser quelque 106 millions USD, soit 40 % des recettes totales (266 millions USD) provenant de la ZDC. Une somme qui correspondrait à environ 42 % de son PIB 2011, soit 254 millions USD selon les estimations, c'est-à-dire 265 % de ses recettes fiscales (chiffrées à 40 millions USD) ou 160 % des investissements financés par les donateurs.

La découverte d'hydrocarbures dans une petite économie insulaire offre des perspectives considérables pour une croissance inclusive. À court terme, il faudra néanmoins éliminer certains des obstacles à la mutation structurelle, tels que le déficit d'infrastructures, la pénurie de travailleurs qualifiés, l'incertitude entourant les droits de propriété et la piètre gestion foncière, ainsi que le sous-développement des secteurs financier et privé. Sachant qu'il doit impérativement gérer efficacement ses ressources naturelles, le pays s'est doté d'un cadre juridique pour améliorer la transparence de la gestion des recettes publiques et la responsabilisation des services de l'État dans ce domaine. On peut notamment citer la loi nationale sur le pétrole (n° 16/2009) et la loi sur la gestion des recettes pétrolières (n°8/2004), qui énoncent clairement l'importance de mettre à profit les ressources pétrolières pour les générations futures, d'où la création d'un fonds souverain pour le pétrole (*National Oil Account* - NOA). La loi sur les recettes pétrolières dispose également que seulement 20 % de ces recettes seront transférées dans le budget annuel afin de financer le déficit public. Pour rendre la gestion de ces ressources encore plus transparente, Sao Tomé-et-Principe a déposé une nouvelle demande d'adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) et est devenu un pays candidat à la fin d'octobre 2012.

En outre, l'annonce de la découverte de pétrole a entraîné une migration des zones rurales vers la capitale, ce qui risque de faire peser une pression supplémentaire sur les autorités pour qu'elles déploient le plan de diversification économique et évitent ce que l'on appelle le « syndrome hollandais ». À cette fin, et dans le contexte de l'abondant flux de ressources pétrolières, une étude de la BAfD sur la maximisation de la richesse pétrolière au profit d'une croissance équitable et d'un développement économique durable (*Maximising Oil Wealth for Equitable Growth and Sustainable Economic Development*) dans le pays, validée en janvier 2012, indique « qu'une bonne gouvernance et une gestion efficace des ressources pétrolières créeront une opportunité inégalée de transformer structurellement l'économie ». Il est par conséquent impératif que Sao Tomé-et-Principe tire les enseignements de l'expérience positive d'autres pays d'Afrique (dont le Botswana, considéré comme un exemple de réussite) qui ont géré avec efficacité leur manne pétrolière. De même, il pourrait prendre modèle sur d'autres pays lusophones non africains, tels que le Brésil et Timor-Leste, qui ont su gérer leurs ressources en hydrocarbures et, ainsi, évité distorsions inutiles et effets indésirables, pour parvenir à une croissance durable plus vigoureuse.

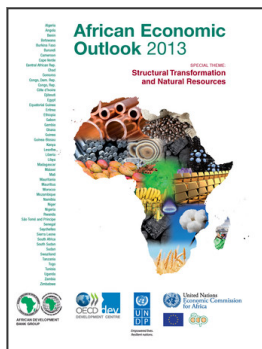
Reconnaissant l'importance et le potentiel de l'agriculture, du tourisme et de la pêche pour le développement économique du pays, notamment pour la création d'emplois, l'expansion des PME et le recul de la pauvreté, l'État participe activement à ces secteurs et leur apporte un appui. En 2012, il a signé un accord sur une ligne de crédit de 500 000 USD auprès de banques commerciales, avec le soutien de Taïwan. Ces fonds sont destinés à la pêche, à l'agroalimentaire et à l'agrotourisme. De même, au second semestre 2012, en vue de dynamiser le secteur de la pêche, une autre ligne de crédit d'environ 200 000 EUR a été obtenue auprès d'une banque commerciale, par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale (ONG) locale.

Sao Tomé-et-Principe dispose d'un vaste potentiel pour devenir un pays à revenu intermédiaire, d'après sa taille et son PIB par habitant, à condition qu'il gère ses abondantes ressources naturelles de manière efficace et transparente, ce qui lui permettrait d'échapper à la malédiction des ressources naturelles. S'il veut parvenir à une croissance durable et inclusive, il doit lutter contre la corruption et se doter d'institutions solides, en renforçant les capacités ministérielles, y compris d'institutions judiciaires à même de faire respecter les exigences de transparence et de responsabilisation des pouvoirs publics. Enfin, le soutien permanent des partenaires au développement et l'encouragement du dialogue à tous les niveaux sont jugés nécessaires.

Notes

1. La construction de ce port, sous la conduite de l'entreprise française Terminal Link (qui en a obtenu la

concession en 2007), a été différée en raison des problèmes financiers de ce prestataire.



Extrait de :

African Economic Outlook 2013

Structural Transformation and Natural Resources

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE, *et al.* (2013), « São Tomé-et-Príncipe », dans *African Economic Outlook 2013 : Structural Transformation and Natural Resources*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2013-48-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.